

Les dispositions de reprise d'activité de formation de l'OPPBTP



Le 30 octobre 2020

Chères clientes, chers clients,

Fidèle à sa vocation de conseiller, former, informer tous les acteurs de la construction, l'OPPBTP maintient son activité de formation sur cette période. Toutes nos équipes sont mobilisées et prêtes à accueillir avec grand plaisir vos collaborateurs en formation.

Pour garantir la sécurité de nos stagiaires et de nos formateurs, nous avons mis en place toutes les mesures nécessaires dans le strict respect du protocole sanitaire gouvernemental, à savoir :

- L'organisation et l'aménagement des lieux de formation
- L'adaptation de la pédagogie
- La mobilisation de nos intervenants
- La sensibilisation et l'implication des stagiaires

Au-delà de ses activités de formation en présentiel, l'OPPBTP reste présent à vos côtés pour vous offrir les meilleurs outils pour reprendre vos activités en sécurité. Consultez nos eLearning gratuits sur le site preventionbtp/formation – [Découvrez la boîte à outils Covid-19](#) pour vous aider à reprendre vos chantiers en sécurité.

Soyez assuré que nous mettons tout en œuvre pour garantir la protection et la sécurité de tous.
Au plaisir de vous retrouver

OPPBTP

25, avenue du Général Leclerc
92660 Boulogne Billancourt Cedex
Tél. : 01 46 09 27 00
info@oppbtp.fr

N° Siret 775 725 914 00433 • APE 9412Z • N° TVA intracommunautaire : FR 23 775 725 914



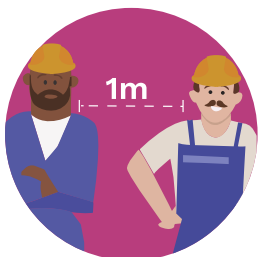
Détail des mesures sanitaires pour la reprise de la formation

Organisation et aménagement des lieux de formation



- Accueil sécurisé, avec définition des circulations.
- Mise à disposition de masques pour les stagiaires (à raison de quatre masques par jour) dont le port est rendu obligatoire dès l'entrée dans nos établissements.
- Mise à disposition des équipements nécessaires à la désinfection des mains (eau/savon/gel hydroalcoolique, ...).
- Mise en place des dispositions de distanciation sociale durant la formation (circulation organisée, 1 mètre minimum entre chaque participant, ...).
- Respect du nombre de mètres carrés par personne pour assurer la distanciation sociale.
- Protocole de désinfection systématique de tous les points de contacts, des équipements et des outils utilisés entre les formations.
- Nettoyage de tous les espaces communs et des salles de formation.
- Aération toutes les 2 heures de tous nos espaces.
- Affichage des consignes de sécurité sanitaire.
- Mise à disposition d'eau et de café dans le respect des consignes sanitaires.
- Organisation des pauses et déjeuner dans le respect des règles sanitaires.

Adaptation de la pédagogie



- Démarrage de la formation avec un module de sensibilisation «préconisations sanitaires Covid-19» sur les consignes et les gestes barrière à respecter.
- Mise à disposition d'un dossier individuel avec stylo, bloc note, évaluation de stage, chevalet.
- Supports stagiaires dématérialisés, accessibles sur la plateforme Prévention BTP.
- Exercices pédagogiques adaptés pour respecter les mesures de distanciation sociale et éviter la circulation de documents.

Mobilisation de nos intervenants



- Des formateurs spécialisés dans la prévention des risques.
- Des équipes (intervenants, personnel d'accueil) formés au protocole sanitaire.
- Des intervenants équipés de matériel de protection et de kit de nettoyage.

Sensibilisation et implication des participants



- Démarrage de la formation avec un module de sensibilisation «préconisations sanitaires Covid-19» sur les consignes et les gestes barrière à respecter.
- Affichage des consignes de sécurité sanitaire.
- Règlement intérieur mis à jour et envoyé aux stagiaires avec leur convocation.